

**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

DELIBERATION N° 42-2025

Votée le 26 septembre 2025

COTISATION 2025
ASSOCIATION DES MAIRES ET
ELUS DE LA HAUTE-VIENNE

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires et des Elus de la Haute-Vienne (ADM 87), le montant de la cotisation pour l'année 2025 est de 559,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter le montant de sa cotisation à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne (ADM 87) pour 2025, à hauteur de 559,50 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-422025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2026**

LE MAIRE

SERGE ROUX



COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 43-2025

Votée le 26 septembre 2025

TARIFS 2026

SALLE POLYVALENTE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel

Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique

M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire

Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge

Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour l'année 2026 :

PERSONNE DE LA COMMUNE			
FORMULES	Tarif Salle Polyvalente	Tarif Couverts	Forfait Matériel Seul
1 soirée en semaine de 18h00 à 9h00 selon disponibilité	155,00 euros	1,20€ par personne	25 €
Week-end Court (Samedi 9h00 au Lundi 9h00) et Jour Férié	355,00 euros		
Week-end Long du Vendredi 11h00 au Lundi 9h00	405,00 euros		

Association de la commune (une location gratuite par an sauf la SGAP deux locations gratuites par an)	
Formules (à partir de la seconde location)	Tarifs
Une soirée en semaine de 18h00 à 9h00	50,00 euros
Week-end court Samedi 9h au Lundi 9h	355,00 euros
Week-end long Vendredi 11h au Lundi 9h	405,00 euros

PERSONNE HORS COMMUNE			
FORMULES	Tarif Salle Polyvalente	Tarif Couverts	Forfait Matériel Seul
1 soirée en semaine de 18h00 à 9h00 selon disponibilité	230,00 euros	1,20€ par personne	25 €
Week-end Court (Samedi 9h00 au Lundi 9h00) et Jour Férié	610,00 euros		
Week-end Long du Vendredi 11h00 au Lundi 9h00	710,00 euros		

Caution sur Location	Caution sur l'entretien
255,00 euros	50 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

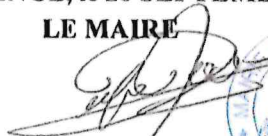
DECIDE :

ARTICLE 1 : de mettre en place la nouvelle tarification telle qu'elle vient de lui être présentée, à compter du 1er janvier 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou notification faite le :
Envoyé en préfecture le 30/09/2025 Reçu en préfecture le 30/09/2025 Publié le ID : 087-218714301-20250926-432025-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025

LE MAIRE



SERGE ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 44-2025

Votée le 26 septembre 2025

TARIFS 2026

LOCATION DU GYMNASÉ

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour les futures locations du Gymnase à des associations ou des clubs extérieurs à notre commune à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Formules	TARIFS Janvier 2024	TARIFS Janvier 2025	TARIFS Janvier 2026
Créneau de 1 h 00	41,00€	42,00€	43,00€
Demi-Journée (8h00 à 13h30 ou 13h30 à 19h00)	165,00€	170,00€	175,00€
Journée entière (8h00 à 19h00)	270,00€	275,00€	280,00€
Week-end Court (Samedi à partir de 13h au Dimanche jusqu'à 19h)	380,00€	390,00€	400,00€
Week-end Long (Samedi à partir de 8h au Dimanche jusqu'à 19h)	480,00€	490,00€	500,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

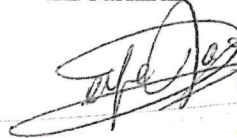
Publié le

ID : 087-218714301-20250926-442025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE

Le Maire



Serge ROUX

**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 45-2025

Votée le 26 septembre 2025

TARIFS 2026

LOCATION DE
LA SALLE REZ-DE-JARDIN

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour les futures locations de la salle en rez-de-jardin du gymnase à des associations ou des clubs extérieurs à notre commune à compter du 1^{er} janvier 2026:

Formules	TARIFS 2026
Créneau de 1 h 00	18,00 €
Demi-Journée (8h00 à 13h30 ou 13h30 à 19h00)	63,00 €
Journée entière (8h00 à 19h00)	105,00 €
Week-end Court (Samedi à partir de 13h au Dimanche jusqu'à 19h)	135,00 €
Week-end Long (Samedi à partir de 8h au Dimanche jusqu'à 19h)	180,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

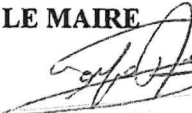
Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-452025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE Le Maire




Serge ROUX

**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 47-2025

Votée le 26 septembre 2025

TARIFS 2026

**LOCATION DE
LA SALLE D'ACTIVITÉ SOUS
LA CANTINE**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour les futures locations de la salle d'activité sous la cantine à compter du 1^{er} janvier 2026:

Formules	TARIFS 2026
1h00	12,00 €
Demi-journée (8h00-13h30 ou 13h30-19h00)	27,00 €
Journée entière (de 8h00 à 19h00)	43,00 €
Week-end (Samedi à partir de 8h au Dimanche jusqu'à 19h)	80,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

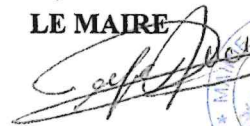
Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-472025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE


SERGE ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE**

87510

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 48-2025

Votée le 26 septembre 2025

**TARIFS 2026
LOCATION DE LA SALLE
DE MUSIQUE**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de fixer un tarif à la location de la salle de musique.

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification annuelle suivante pour les futures locations de la salle de musique à compter du 01 janvier 2026:

➤ 170,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-482025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025
LE MAIRE,**

SERGE ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 49-2025

Votée le 26 septembre 2025

TARIFS 2026

**FIXATION DES TARIFS DES
ENCARTS PUBLICITAIRES
DANS LE BULLETIN
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs d'insertion des encarts publicitaires dans le Bulletin Municipal.

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante à compter du 1^{er} janvier 2026:

	Durée
	1 an (4 numéros)
Format 1/4 de page	120,00 €
Format 1/8 de page (carte de visite)	80,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de mettre en place la nouvelle tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-492025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025
LE MAIRE**

SERGE ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 50-2025

Votée le 26 septembre 2025

**REDEVANCE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation exige l'application d'une redevance d'occupation du domaine public à titre commercial pour les exposants présents sur la Place Yves Lenfant.

M. le Maire propose de fixer la redevance annuelle par exposant comme suit :

- 40 euros (sans électricité)
- 55 euros (avec électricité)

Cette redevance sera revalorisée systématiquement tous les ans.

La redevance doit être acquittée dès la remise de l'arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le tarif de la redevance d'occupation du domaine public à titre commercial.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-502025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025
LE MAIRE
SERGE ROUX**



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 51-2025

Votée le 26 septembre 2025

RENOUVELLEMENT

ADHESION 2025

LOGICIEL WATERBEAR

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque, nous utilisons un logiciel de gestion de bibliothèque professionnel.

Ce logiciel spécifique nommé « Waterbear » est un logiciel payant avec une adhésion annuelle d'un montant de 60,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

Article 1 : de donner son accord pour le renouvellement d'adhésion au logiciel Waterbear pour un montant annuel de 60,00 euros.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-512025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE

SERGE ROUX



Cette première CTG a permis, à la suite du recrutement d'un chargé de coopération spécifique :

- La réalisation d'un diagnostic partagé du territoire sur les thématiques petite enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit numérique, logement et cadre de vie, solidarité et vie sociale.
- La définition d'un plan d'action dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2025. Certaines de ces actions ont d'ores et déjà connu un début d'exécution, posant les bases d'une coopération fructueuse s'appuyant sur la mobilisation des acteurs locaux et le renforcement du partenariat entre la CAF, les communes membres et Limoges Métropole, parmi lesquelles notamment :
 - mise en place d'un réseau des référents CTG de chaque commune,
 - création d'un groupe de travail parentalité, autour des thématiques liées à l'adolescence,
 - organisation de temps d'échange entre 10 CCAS communaux, visant à un partage des bonnes pratiques,
 - campagne de sensibilisation au tri des déchets auprès des occupants des aires d'accueil des gens du voyage.
 - définition d'un projet de service itinérant d'accès aux droits, à destination des communes, qui aboutira en cette fin d'année 2025 en l'acquisition d'un véhicule aménagé.

Conformément à ce que prévoyait la convention 2022-2025, il convient à présent d'envisager la reconduction de la CTG. Il est en effet nécessaire de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée, afin de répondre aux besoins évolutifs des familles et de consolider l'offre de services sur le territoire pour la période 2026-2030.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre les signataires, dont il convient aujourd'hui d'entériner la conclusion.

La période 2026-2030 sera marquée par la mise en œuvre de l'ensemble des actions coconstruites lors de la CTG actuelle, parmi lesquelles :

- la mobilisation des acteurs de proximité pour détecter les personnes en situation vulnérable,
- la généralisation des temps de rencontres / conférences à destination des parents sur des thématiques d'actualité,
- des actions de promotion de l'accueil individuel des jeunes enfants.

Il vous est demandé :

- d'approuver la reconduction de la CTG de Limoges Métropole couvrant l'ensemble du territoire intercommunal à l'exception de la commune de Limoges pour la période 2026-2030
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet ainsi que tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la reconduction de la CTG de Limoges Métropole couvrant l'ensemble du territoire intercommunal à l'exception de la commune de Limoges pour la période 2026-2030

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet ainsi que tous documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 087-218714301-20250926-522025-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025

LE MAIRE

SERGE ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 53-2025

Votée le 26 septembre 2025

**AUTORISATION DE
CONSULTATIONS DE PLUSIEURS
FOURNISSEURS D'ELECTRICITE**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel

Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique

M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire

Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge

Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre contrat d'électricité se termine au 1^{er} janvier 2026.

Il convient de consulter plusieurs fournisseurs d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à consulter plusieurs fournisseurs, en vue de la signature d'un contrat d'électricité à effet au 1^{er} janvier 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-532025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE

SERGE ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 54-2025

Votée le 26 septembre 2025

**AUTORISATION DE
CONSULTATIONS DE PLUSIEURS
FOURNISSEURS DE GRANULÉS
POUR LA CHAUDIERE BOIS**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre contrat de fournitures de granulés pour la chaudière bois se termine au 1^{er} janvier 2026.

Il convient de consulter plusieurs fournisseurs de fournitures de granulés pour la chaudière bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à consulter plusieurs fournisseurs, en vue de la signature d'un contrat de fournitures de granulés pour la chaudière bois à effet au 1^{er} janvier 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-542025-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE

SERGE ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

DELIBERATION N° 55-2025

Votée le 26 septembre 2025

ADHESION 2025

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA
HAUTE-VIENNE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Vienne apporte son aide par :

- Une aide à l'animation du réseau associatif ;
- Des prêts d'expositions notamment sur le mouvement olympique, avec une animation possible en milieu scolaire ou périscolaire ;
- La participation à des événements locaux (forum des associations, événements locaux divers) ;
- La participation à diverses commissions départementales concernant le mouvement associatif et sportif ;
- Des Conseils sur le montage de divers dossiers (équipement)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de l'adhésion s'élève à 158,50 euros pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026. Ce montant est calculé sur la base de 50€ + 0,05€ par habitant (2170 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adhérer au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Vienne.

ARTICLE 2 : de participer au fonctionnement du CDOS 87 à hauteur de 158,50 euros pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

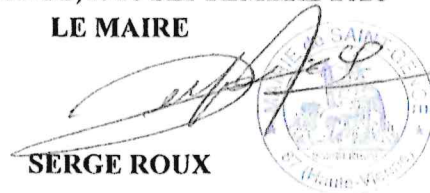
ID : 087-218714301-20250926-552025-DE

SLOW

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2026

LE MAIRE

SERGE ROUX



COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510

DELIBERATION N°56-2025

Votée le 26 septembre 2025

**RENONCIATION A UN
EMPLACEMENT RÉSERVÉ DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu la déclaration préalable n° 087 143 24D1127 délivrée le 4 mars 2024 autorisant la division de la parcelle cadastrée BX n°42p en BX n°95 et BX n°96 ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a intégré un emplacement réservé n°2 pour la création d'un espace public aux Cireigaux sur la parcelle cadastré BX n°42p;

Considérant que le projet initialement prévu sur cet emplacement n'est plus pertinent, car ne correspondant plus aux besoins d'urbanisme de la Commune ;

Considérant que cette renonciation est conforme à l'évolution des besoins de la commune;

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme selon les procédures prévues par l'article L. 153-24 du Code de l'Urbanisme ;

Après avoir pris connaissance du rapport et des observations formulées par les services de l'urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : De renoncer à l'emplacement réservé n°2 situé sur les parcelles cadastrées BX n°95, BX n°96, tel qu'inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Article 2 : De faire procéder à la mise à jour du PLU en conséquence de cette renonciation.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette renonciation et à procéder aux démarches administratives nécessaires auprès des autorités compétentes, en particulier auprès du Préfet et des services de l'urbanisme.

Article 4 : La présente délibération sera transmise aux autorités compétentes pour validation, en particulier au Préfet et à la Direction Départementale de l'Urbanisme.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-562025-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025

LE MAIRE,

SERGE ROUX



COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510

DELIBERATION N°57-2025

Votée le 26 septembre 2025

RANDONNÉE
INTERCOMMUNALE DE LA
HAUTE GLANE

Nombre de Conseillers

Membres : 16

Présents : 11

Représentés : 5

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 22 septembre 2025), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Joël LAURIERE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTÉS : Mme Floriane CLOUX par M. GUILLOT Lionel
Mme Catherine GUILHEM par Mme BARINOTTO Véronique
M. Thierry LACHAISE par Mme DUPIC Marie-Claire
Mme Sylvie LAVALLADE, par M. ROUX Serge
Monsieur Mathieu MEYZE par M. Joël LAURIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre FLOC'H

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Création d'une randonnée longue distance (38km) permettant de relier les 4 communes impliquées dans le Syndicat Intercommunal de l'Enfance et de la Petite Enfance (SIEPEA) : Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac. Ce parcours reliera donc les bourgs des 4 communes adhérentes de ce syndicat.

Une possibilité de départ est prévue dans chaque bourg et les chemins pressentis se trouvent tous sur le domaine public de ces communes à l'exception d'un tronçon situé sur la commune d'Oradour sur Glane. Cette dernière commune sera aussi consultée pour délibération.

Ce chemin sera ouvert aux marcheurs, aux cyclistes et aux cavaliers. De par sa longueur, il cible davantage les cyclistes (cette offre n'existe pas sur le territoire concerné) mais la randonnée reste accessible sur une grosse journée de marche ou plus facilement sur deux jours.

Le balisage sera réalisé par des bénévoles de chaque commune et l'entretien sera confié aux communes. Une convention est en cours de rédaction avec Limoges Métropole pour réaliser la promotion de ce parcours. Le département qui a la compétence tourisme et qui gère le PDIPR sera également consulté.

Il vous est donc demandé de voter pour la création de cette randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : d'approuver la création de cette randonnée intercommunale.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 087-218714301-20250926-572025-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 26 SEPTEMBRE 2025

LE MAIRE,

SERGE ROUX

